Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'ARRAS Canton de BAPAUME

Commune de METZ-EN-COUTURE

tél: 03.21.48.31.75

mairie.metzencouture@orange.fr

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07

# septembre 2016 à 18 HEURES 30

<u>Convocation</u>: 01/09/2016 <u>Affichage</u>: 01/09/2016

L'an deux mille seize, le sept septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisse, Maire

<u>Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :</u>

Mr Michel Lalisse - Mme Chrystèle Lectez- Mr Lionel Delsaut - Mr Tierry Fontaine-Mme Navarro Nicole - Mme Lefebvre Julie - Mme Stéphanie Plaisant (arrivée à 19h55)- Mme Lucette Cathelain- Mme Obry Corinne Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel (arrivé à 19 heures)- Mr Jean-Luc Capon (départ à 19h55)- Mr Frédéric Gérard

<u>Etait absent</u>: Mr Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez, Adjointe a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 1-Les comptes rendus des réunions des 06 juillet et 03 août 2016 :

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité des présents. Ils seront affichés à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

## 2-La propriété Dazin et la pérennisation de la boulangerie

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que Monsieur Vaillant clerc de notaire de l'étude de Maître Blondel à Bapaume, l'a informé qu'il est possible que Madame Ferré Béatrice achète en direct( sans passer par la commune) la partie de la propriété de Monsieur Dazin rue d'Elboise qui l'intéresse.

La délibération en date du 03 Août 2016 concernant l'achat de la totalité de la propriété Dazin par la commune de Metz en Couture est annulée.

Madame Ferré Béatrice souhaite acquérir les murs de son commerce, la maison d'habitation et les dépendances attenantes à celle-ci pour un montant proposé de 16 000€ hors frais notariés.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter les parcelles A 285 et A 286 et le hangar agricole érigé sur la parcelle A 289 pour un montant de 11 000 € hors frais notariés.

A cela s'ajouteront les frais de bornage et de division parcellaire à partager par moitié entre Madame Ferré et la commune de Metz en Couture.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseilqu'il faudra convenir du statut juridique du passage le long de la propriété de Mr Decool pour assurer le désenclavement des bâtiments sur l'arrière de la boulangerie, de la grange et des parcelles A 285 et A 286.

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent d'acheter le hangar agricole sis sur la parcelle A289 et les parcelles A285 et A 286 pour un montant de 11 000 euros hors frais notariés. Les frais de bornage et de division parcellaire seront à partager par moitié avec Mme Ferré Béatrice, acquéreur des murs de son commerce, de la maison d'habitation et des dépendances attenantes à celle-ci sis en totalité sur la parcelle A 289.

## 3- Point sur la rentrée scolaire :

\* 71 élèves sont inscrits (les 2 ans compris) soit un écart de -9 par rapport au prévisionnel pris en compte sur budgetiser le poste « fournitures scolaires »

L'équipe enseignante est composée de :

- Madame Convenance qui assure les fonctions de Directrice pendant le congé maternité de Mme Salord.
- Madame Guise, présente l'année scolaire précédente.

-Madame Caron qui remplace Mme Salord durant son absence.

\*Les travaux de remplacement des huisseries assurés par l'entreprise SIPOSE pour un montant de 47 518 €HT sont terminés. 5 impostes aveugles non conformes seront remplacées pendant les vacances de la Toussaint ainsi que seront réalisés diverses finitions ou reprises.

Le chantier est globalement satisfaisant. Monsieur le Maire a demandé un devis pour le remplacement des huisseries côté cour

Un pare-vue a été posé entre la cour, les logements SOLIHA et la propriété Ronnel.

Le compteur du photocopieur de l'école a été relevé par Monsieur le Maire , il fait apparaître une consommation de 61 000 copies (le quota retenu par les membres du conseil municipal pour une année scolaire était de 35 000 copies).

#### 4- Point sur les effectifs et encadrement des activités scolaires

43 inscriptions aux TAP, 2 encadrants : Mme Joêlle Delayens et Mme Nora Chiabai.

Monsieur le Maire et Mme Lectez, adjointe assurent l'intérim dans l'attente du recrutement d'un animateur de l'association « Profession Sport », d'un animateur d'un club de théâtre ou d'un vacataire ayant compétence dans la gestion d'un groupe d'enfants.

## 5-Remplacement des extincteurs :

Monsieur le Maire rappelle que la Société Securiflam vérifie chaque année les extincteurs de la commune. 5 Extincteurs sont obsolètes. La facture de vérification s'élève à 795€.

Monsieur le Maire présente un devis de 587€ pour le remplacement des extincteurs à réformer. A l'unanimité des présents, le devis de ces fournitures est retenu.

Départ de Mr Jean-Luc Capon, Conseiller Municipal. Arrivée de Mme Stéphanie Plaisant, Conseillère Municipale

#### 6- Questions Diverses :

\*Monsieur le Maire informe les membres que par courrier en date du 12 Août 2016, la FDE a modifié ses statuts.

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres acceptent la modification des statuts.

- \*L'installation du lave vaisselle sera assuré par Mr Almeida, plombier à Trescault.
- \*Lors d'une prochaine réunion, le formatage du règlement de la location de la salle des Fêtes sera validé. Le prix de location reste identique.

A l'unanimité des présents, le prix de location des chaises est fixé à 1€ la chaise et 2€ pour une table, avec une caution de 150€ et ce pour une durée de 72 h avec enlèvement et retour à charge du preneur.

- \*Aux entrées du village, certaines arbres penchent sur la chaussée, Mr Fontaine est chargé de résoudre ce problème en prenant l'attache des services départementaux de la voirie.
- \*Mr Fontaine est chargé de faire un inventaire sur la numérotation des habitations et des plaques de nom de rue manquantes.
- \* Pour le prochain bulletin municipal, les membres sont invités à réfléchir sur les différents articles à faire paraître.
- \*Inscription d'une nouvelle ligne budgétaire au compte 266 pour solder la facture d'achat de 10 actions à la SAEML.
- \*L'espace de jeux publics offert par le FALEP avec les bénéfices du 1<sup>er</sup> mai est très apprécié par la population. Son développement au profit des 8/12 ans est envisagé pour l'année 2017.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 19 octobre 2016 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h15.